

# PLAN PLURIANNUEL D'ACTIVITE DE LA SAFER BRETAGNE

## BILAN PPAS 2015-2020

Par la commission d'évaluation



# COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DU PPAS 2015-2020



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional d'économie et des filières agricoles  
et agroalimentaires

Affaire suivie par : Didier MAROY  
Tél. : 02-99-28-22-12  
Mél : didier.maroy@agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

29 DEC. 2020

Monsieur Le Président de la SAFER Bretagne

4 rue de Luzel  
22015 SAINT BRIEUC

Rennes, le 22 DEC. 2020

Évaluation du PPAS 2015-2021

**Objet** : comité de suivi

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre proposition, je vous indique que le comité de suivi désigné pour l'évaluation de votre plan pluriannuel d'activité actuel sera composé de :

- M. Dominique RAMARD, représentant la Région
- M. Gaëtan LE SEYEC, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture
- Mme Sabrina SUIGNARD, représentant le syndicat JA Bretagne
- M. Hervé LE SAINT, représentant le syndicat FRSEA
- M. Hervé GUILLERM, représentant le syndicat Coordination Rurale
- M. David MAURICE, représentant le syndicat Confédération Paysanne
- M. Patrick PHILIPPON, représentant l'association Bretagne Vivante
- M. Pierre-Jean BERTHELOT, représentant la DREAL
- M. David VASSEUR, représentant le Commissaire du Gouvernement Finances
- M. Didier MAROY, représentant le Commissaire du Gouvernement Agriculture

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du service régional d'économie et des  
filières agricoles et agroalimentaires,

Didier MAROY

# TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DU PPAS 2015-2020

La commission d'évaluation du PPAS 2015-2020 s'est réunie :

1- le 19 janvier 2021

2- le 5 mars 2021

Les conclusions rendues par la commission d'évaluation ont été validées par le conseil d'administration de la Safer Bretagne du 17 mars 2021



# Préambule

Avant de commencer les travaux d'évaluation du bilan PPAS 2015-2020, la commission d'évaluation a souhaité reprendre le dernier bilan du PPAS 2007-2012, afin de vérifier si des évolutions sont intervenues.

Pour rappel du bilan PPAS 2007-2012, bien que les principaux objectifs (agricoles, forestiers, environnementaux et de développement des territoires) avaient été atteints, le bilan du PPAS réalisé en 2013 avait fait ressortir :

- 1- Une image négative de la SAFER
- 2- Une « opacité » des décisions et du fonctionnement
- 3- Un défaut de communication
- 4- Une absence de transmission de l'ordre du jour des CTD à l'avance
- 5- Un volet environnemental insuffisamment pris en compte dans le PPAS



## Bretagne - Développer le bio à l'échelle communale

Quotidien Ouest-France, [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr), mardi 24 juin 2014, 280 mots



Jean-François Moal, organisateur de Biozone et membre de la Maison de la bio 22.

Les agriculteurs bio (Gab 22) et la Maison de la bio (Mab 22) organisent un colloque à destination des élus et descuisiniers des collectivités locales.

Deux questions à...

Jean-François Moal, organisateur de Biozone et membre de la Maison de la bio 22.

Quelle est la place des produits bio dans les restaurants collectifs ?

Le bio reste évidemment encore très minoritaire au sein des restaurations collectives - écoles, maisons de retraite, cuisines centrales... Mais on se dirige vers une démocratisation. Un tas de petites actions locales émergent. Depuis trois ans déjà, via l'Agenda 21, les communes de l'agglomération briochine y travaillent. Cela rapproche le consommateur du producteur. L'agriculture en est d'autant plus attachée au territoire, moins délocalisable.

Dans les Côtes-d'Armor, le nombre d'exploitants bio stagne autour de 450 depuis 2012. Que peuvent faire les collectivités pour y remédier ?

La Safer (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), qui se charge de l'attribution des terres, ne joue plus son rôle premier. À savoir, permettre l'installation de nouveaux agriculteurs. Au contraire, elle tend à donner le foncier à des exploitants qui cherchent à s'agrandir davantage. C'est un frein pour les jeunes agriculteurs bio. Les communes peuvent se réapproprier la terre, et ainsi favoriser l'implantation de nouveaux paysans bio. Il le faudrapour atteindre l'objectif fixé par le plan national ambition climat : doubler la surface d'exploitations bio d'ici 2020.

**Constats effectués par la  
commission d'évaluation du bilan  
PPAS 2015-2020, qui s'est réunie le  
19 janvier et le 5 mars 2021.**

**La Safer Bretagne a tiré les leçons  
du bilan PPAS 2007-2012, qui avait  
été réalisé en 2013.**



## **1- Une image négative de la Safer Bretagne**

La commission constate une image qui s'améliore car la Safer Bretagne dispose de bilans chiffrés qui démontrent ses actions positives en faveur de l'installation, de la restructuration parcellaire, du développement de l'agriculture biologique, de la prise en compte de l'environnement et de la transparence du marché foncier rural.

⇒ Invitation de nombreux notaires (20) en CTD 56 pour qu'ils découvrent l'action de la Safer Bretagne.

⇒ Une ouverture des CTD au GAB (groupement des agriculteurs biologistes) en tant qu'expert

⇒ Une ouverture des CTD à un conseiller du Répertoire Départemental Installation (RDI), salarié chambre d'agriculture, pour qu'il informe les membres des CTD de l'évolution d'avancement des différentes candidatures à l'installation dans les dossiers



## ***2- Une « opacité » des décisions et du fonctionnement***

*Pour y répondre la Safer Bretagne :*

- A mis en place une fiche de candidature téléchargeable ou remise par le conseiller foncier à chaque candidat, expliquant le processus décisionnel d'un dossier mené par la Safer Bretagne
- Information systématique des membres des CTD sur les évolutions apportées par le comité directeur ou le conseil d'administration dans les dossiers opérationnels
- Passage de 5 à 8 CTD par département pour qu'il y ait des ordres du jour moins chargés et une meilleure compréhension des dossiers et plus de place pour le débat
- Intégration des enjeux environnementaux dans la cartographie Safer (BVAV, ENS, ZNIEFF...) pour aider à la décision dans les instances



### ***3- Un défaut de communication***

*Pour y répondre la Safer Bretagne a mis en place :*

- *un site internet en 2015 qui permet de mieux expliquer et communiquer sur l'action de la Safer Bretagne.*

*Mise en ligne des appels à candidature, des rapports présentés en assemblée générale*

- *Rapprochement avec les deux journaux agricoles (TERRA et PAYSAN BRETON) et accord pour un article par mois dans chaque journal qui met en valeur un dossier Safer Bretagne*

- *Un quatre page synthétique annuel de l'action de la Safer Bretagne permet de communiquer plus facilement auprès des journalistes*



#### *4- Une absence de transmission de l'ordre du jour des CTD à l'avance*

La Safer Bretagne envoie l'ordre du jour des CTD 5 jours à l'avance depuis 2014-2015 à ses membres.



## *5- Un volet environnemental insuffisamment pris en compte dans le PPAS*

Le volet environnemental a été mieux pris en compte entre 2015 et 2020 dans le PPAS de la Safer Bretagne :

- nombre d'hectares attribués pour la protection des captages d'eau potable
- Action chiffrée de la Safer Bretagne dans les bassins versants algues vertes
- Nombre d'hectares attribués au Conservatoire du Littoral
- Meilleur suivi des hectares attribués au profit des mesures compensatoires environnementales liées aux ouvrages linéaires.

# BILAN DU PPAS 2015-2020

La commission d'évaluation constate que les objectifs sont atteints dans les 4 missions de la Safer Bretagne.

La mission installation en agriculture présente un bon bilan.

Une forte contribution au développement de l'agriculture biologique (1 ha sur 5 attribué en faveur de de l'agriculture biologique)

La mission agrandissement (renommée confortation) devra être mieux expliquée dans l'avenir, notamment pour mettre en valeur les consolidations d'exploitations agricoles n'ayant pas atteint la viabilité économique (IDE inférieur à 35 000 euros par UTA), les agrandissements situés à proximité des sièges d'exploitation (priorité 2 du SDREA).

Les indicateurs utilisés jusqu'à présent ne reflètent pas la réelle activité de la Safer Bretagne en faveur de l'environnement (opérations mixtes agricoles et environnementales, MCE...).

